

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS DU 22 MAI 2012.**

L'an deux mil douze,

## **Le vingt deux mai à vingt heures trente,**

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 11 mai 2012.

Etaient présents : Mr BELLIER, Mr DUDOUIT, Mr CHATELLIER, Mr LIBERT, Mr BERTHELOT, Mr LAMBERT S., Mr LARCHEVEQUE, Mr FLEURY (Suppléant de Mr LASCOUTOUNAS, excusé), Mr THULLIEZ, Mr CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, Mr RONDEAU, Mr LAMBERT P., Mr LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mr DELANGLE et Mr LEROUX

Secrétaire de séance : LAMBERT Serge

### **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.**

Monsieur Bastien PAJOT du Pays d'Alençon, chargé de la coordination et du suivi du dispositif, et Monsieur David GODARD de Habitat et Développement Nord-Ouest, chargé des conseils techniques et financiers des projets, présentent le déroulement de la phase suivi-animation :

- Le territoire concerné par l'OPAH
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH
- Exemples de dossiers
- L'animation de l'OPAH

Actuellement 3 dossiers sont en cours d'étude sur le territoire de la CDC de l'Est Alençonnais.

La collaboration de l'ensemble des élus est requise pour une large diffusion des informations. Des affiches et des brochures sont mises à leur disposition.

Attention : Les brochures contiennent une erreur. Les permanences de Bastien PAJOT au local administratif de la CDC de l'Est Alençonnais se déroulent les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 15 h à 16 h, et non le mercredi.

Une liste des bâtiments classés en catégories 7 et 8 par commune est remise à chacun des maires. A l'occasion d'un prochain contact avec Bastien PAJOT, ils devront lui indiquer si certaines habitations pourraient entrer dans le cadre de l'OPAH.

Remarques :

- Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant la décision d'accord de subvention. Cette décision intervient généralement dans les 6 semaines qui suivent le dépôt du dossier.

- L'habitat des bâtiments publics n'est pas concerné par l'OPAH.

- Monsieur LARCHEVEQUE, en qualité de membre du comité de pilotage, demande à Monsieur PAJOT que l'avis du comité de pilotage soit requis sur tous les dossiers qui y sont présentés.

### **Point sur la Réforme des Collectivités Territoriales.**

Monsieur le Président présente l'étude de la Communauté Urbaine d'Alençon : « Transferts de ressources et de charges dans le cadre de l'intégration des communes de la CDC de l'Est Alençonnais à la CUA » - Synthèse des travaux menés par le bureau d'études « Ressources Consultants Finances.

Compte tenu du fait que cette étude appartienne à la CUA et que le respect de la propriété intellectuelle à l'égard du bureau d'études doit être assuré, il n'est pas diffusé de support papier.

L'étude indique :

\* Les principaux transferts :

- Les compétences de la CDCEA reprises par la CUA
- Les compétences de la CDCEA reprises par les communes
- Les compétences communales transférées à la CUA

\* Le bilan financier des charges transférées :

Evaluation des charges transférées à la CUA avec neutralisation des transferts de charges par la valorisation des charges transférées par les communes et valorisation des charges reprises par les communes.

\* Les ressources fiscales :

- Incidences sur la fiscalité « ménages » : option lissage (4 ans)
- Unification de fiscalité professionnelle (12 ans)

\* Le bilan financier du transfert pour la CUA

La présentation de l'étude appelle les observations suivantes :

Monsieur le Président :

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire pour les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique. Ce régime fiscal a été adopté par la CUA, il est instauré depuis le premier janvier dernier. La compensation versée aux communes membres permet de garantir l'équilibre du budget communal à la suite du transfert de recettes et de charges au groupement, ou de rétrocession par celui-ci aux communes. Son montant sera fixé par la commission d'évaluation des charges où chaque commune sera représentée. Elle est ensuite figée et révisable à chaque nouveau transfert.

Actuellement la CUA travaille sur le contenu de ses compétences, notamment la définition des cœurs de bourg.

Récemment, accompagné de Monsieur Michel JULIEN, Président de la CDC de la Vallée du Sarthon, il a rencontré Monsieur le Préfet pour demander l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme les représentants de la CUA, Monsieur le Préfet semblait favorable pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Compte tenu des éléments et des points qui restent à définir avec la CUA, des travaux que ces négociations représentent, des délais qui restent à courir entre la période de réserve électorale, les arrêtés de périmètre et la consultation des organes délibérants (CDC et Communes), une intégration dans un peu plus de six mois semble irréalisable dans de bonnes conditions.

Monsieur Alain Berthelot, Maire de la Commune de Larré :

La date d'adhésion est très importante car elle conditionne la prise en compte des chiffres des budgets communaux. L'établissement des comptes administratifs ne pouvant intervenir qu'en N+1, on imagine qu'une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ferait référence aux chiffres de 2011 et 2012.

Monsieur Léonce Thulliez, Maire de la Commune de Radon :

La clé du système est de définir très précisément le contenu des compétences. Il faut d'autre part obtenir un lissage de la fiscalité sur 8 ans pour que les communes puissent garder les moyens de travailler et que la hausse de la fiscalité soit supportable pour les contribuables.

Monsieur le Président :

L'augmentation de la fiscalité impacte effectivement le contribuable, mais la commune va conserver ses ressources. Elle aura donc la possibilité de baisser ses taux.

Monsieur Alain Berthelot :

Avec une baisse trop significative des taux, les communes n'auront plus de moyens.

Monsieur Jean-Pierre Bellier, Maire de la Commune de Forges :

L'introduction de compensations dans les calculs de la CUA est une démarche positive.

Monsieur Bernard Chappon, Représentant de la Commune de Radon :

La compensation n'est pas un cadeau de la CUA, elle est prévue par la loi.

Madame Michèle Trolio, Représentante de la Commune de Radon :

A propos de la représentativité des communes à la CUA pour se faire entendre « On ne sera pas dans la même cour : 1 voix sur 70 ».

L'intégration à la CUA va impliquer la contribution à des investissements très lourds actuellement en cours.

Une réunion publique doit être organisée : « Les gens ont le droit de savoir ».

Lors du dernier conseil communautaire un courrier de Monsieur Alain LAMBERT, concernant les difficultés rencontrées par les maires à propos de la réforme des collectivités, et un courrier de Monsieur Eugène-Loïc Ermessent, proposant de rencontrer les maires de la communauté de communes pour évoquer l'intégration à la CUA, ont été évoqués : « Je souhaite savoir quelles suites ont été données à ces courriers ? ».

Monsieur le Président :

« Le courrier de Monsieur Alain LAMBERT a été évoqué en bureau des maires, il est resté sans suite. »

Monsieur Léonce Thulliez :

« Après son courrier, Monsieur Ermessent n'a jamais contacté les maires pour solliciter de rendez-vous. »

Madame Michèle TROLIO :

« C'est bien regrettable de ne pas le rencontrer. Il a su mettre les habitants dans le vif du sujet en organisant un référendum »

Monsieur le Président :

Propose de se concentrer sur l'avenir de l'Est Alençonnais sans prendre part aux difficultés de certaines CDC voisines.

Monsieur Alain Berthelot interroge Monsieur le Maire de Radon :

« Pourquoi voulez vous conserver l'eau et l'assainissement »

Monsieur Léonce Thulliez :

Les habitudes prises, la gestion directe, la qualité du service, la richesse des prises d'eau et le personnel affecté à cette compétence sont évoqués.

Monsieur Patrice LAMBERT, Maire de la Commune de Vingt-Hanaps, et son adjoint Monsieur Francis LEBRET attirent l'attention des représentants de la Commune de Radon sur le financement des futurs investissements liés à la gestion de ces compétences dans le cadre de la rénovation des réseaux et de l'indemnisation des propriétaires des bassins versants.

Le 20 juin 2012 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Semallé, à l'occasion d'une réunion de travail, l'étude de la CUA sera présentée à l'ensemble des élus des communes de la CDC.

L'intervention du bureau d'étude sera facturée à la CDC 929.65 € TTC (Frais de déplacement inclus).

### **Attribution d'une subvention.**

Par délibération en date du 27 mars 2012, le conseil communautaire attribuait les subventions de fonctionnement aux associations.

En complément, après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident d'attribuer une subvention de 350 € au CAUE de l'One.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 – compte 6574.

*Remarque :*

*Cette attribution est révisée à la demande de Monsieur le Maire de Forges, sa commune ayant souvent sollicité les missions du CAUE dans le cadre de la réalisation de son Eco quartier.*

### **Questions diverses**

**DETR 2012 :**

Désormais lorsqu'une collectivité présente plusieurs dossiers, elle doit les classer par ordre de priorité. Lors de la dernière réunion de bureau, les maires de la CDC n'ont pas arrêté d'ordre et Monsieur le Président a demandé à Monsieur le Préfet d'octroyer les quatre subventions.

Les notifications ne devraient pas intervenir avant fin juin.

**Prêt relais :**

Comme prévu au dernier bureau des maires, des banques seront consultées pour transformer le prêt relais en prêt classique.

**Micro crèche :**

Lors de la dernière réunion de bureau, les maires de la CDC ont émis un avis favorable à l'installation de la micro crèche dans les locaux du CLSH en attendant la fin des travaux du local de la micro crèche.

**Logement du local administratif :**

Lors d'un récent entretien, en présence des vice-présidents, Monsieur le Président a fait à Monsieur le Maire de Larré une proposition de vente du local administratif de la CDC qu'il proposera à son conseil municipal.

Indépendamment de ce projet de vente, la locataire a donné son préavis pour quitter le logement le 30 juin prochain.

Monsieur le Maire de Larré est chargé de proposer un nouveau locataire.

**Rencontre intercommunale :**

Une rencontre avec les élus de la CDC de la Vallée du Sarthon et de la CDC du Bocage Carrougien sera organisée en juin pour faire le point sur la réforme des collectivités territoriales. Les élus communautaires de la CDC de l'Est Alençonnais y seront conviés.

**Dates à retenir :**

- 23 juin 2012 : Inauguration des vestiaires de Radon
- 22 septembre 2012 : Inauguration de l'école de Ménil-Erreux